

Procès-VerbalCommission Régionale Des Coupes

Réunion du 15 Octobre 2018

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents: MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA, Alain CHENEVIERE.

COURRIERS RECUS:

FFF: Tirage du 7^{ème} tour de la Coupe de France et réunion des clubs qualifiés le même jour à la FFF le 31 Octobre 2018.

COUPE DE FRANCE 2018/2019 :

Terrains

A compter du 3^{ème} tour : chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye.

Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

RAPPEL REGLEMENT:

Les clubs recevant un club de niveau **nationa**l doivent disposer d'un terrain de **catégorie 4** (sauf accord écrit du club visiteur).

La feuille de RECETTE est supprimée.

Recette en faveur du club recevant.

FMI:

Utilisation obligatoire et transmission du résultat dès la fin de la rencontre ou le Dimanche à 20 heures au plus tard.

EQUIPEMENTS:

Les clubs qualifiés au 6^{ème} tour devront OBLIGATOIREMENT porter les équipements fournis par la FFF.

Les délégués doivent mentionner les couleurs des équipements sur leur rapport.

COUPE LAURAFoot

3^{ème} tour : Le 18 Novembre 2018.

Réunion de la Commission : le Mardi 23 Octobre 2018 à 15 heures, à l'établissement de COURNON.

Pierre LONGERE, Vincent CANDELA,

Président de la Commission Secrétaire de séance